

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°319

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
JEUDI 15 AVRIL 2021
- N° 2021-04-15-98-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du jeudi 11 février 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* - ,

A délibéré :

Objet : Relevés de conclusions - Conseils n°317 du 11 février 2021 et n° 318 du 17 mars 2021

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les relevés de conclusions des Conseils n°317 du 11 février 2021 et n° 318 du 17 mars 2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux relevés de conclusions des Conseils n°317 du 11 février 2021 et n° 318 du 17 mars 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 avril 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°319

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
JEUDI 15 AVRIL 2021
- N° 2021-04-15-99-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du jeudi 11 février 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* - ,

A délibéré :

Objet : Cotisation annuelle Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques - CDUS -

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la cotisation annuelle de la Faculté des Sciences à la CDUS - montant 500 € - .

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la cotisation annuelle à la Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 avril 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°319

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
JEUDI 15 AVRIL 2021
- N° 2021-04-15-100-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du jeudi 11 février 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu **les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier** approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Cotisation annuelle Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques - CDUS -

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la cotisation annuelle de la Faculté des Sciences à la CDUS - Montant 500 € -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la cotisation annuelle à la Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 avril 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°319

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
JEUDI 15 AVRIL 2021
- N° 2021-04-15-101-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du jeudi 11 février 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* - ,

A délibéré :

Objet : Conventions de mise à disposition de locaux - Accord Inter-composantes

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les **conventions de mise à disposition de locaux** entre la Faculté des Sciences et l'Institut Universitaire Technologique Montpellier-Sète :

- du 08 au 11 juin 2021 : Salle TP électrotechnique – bâtiment 14,
- les 01, 02 et 04 juin 2021 : Salle TP CAO Electronique de puissance – bâtiment 14,
- du 16 au 18 mars 2021 : Salle TP acoustique – bâtiment 12.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux conventions de mise à disposition de locaux suscitées.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'accord Inter-composantes entre la Faculté des Sciences et l'Institut d'Administration des Entreprises de Montpellier relatif à la mise en place d'un cursus adapté de double délivrance de diplôme.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'accord Inter-composantes suscité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 avril 2021.

Le Directeur

Alain HOFFMANN